RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le Conseil Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en exercice : 43
Nombre de Conseillers présents à la séance : 40

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 19 décembre 2023

OBJET :

DE-23-12-1-37) AVENANT N°3 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS PLURIANNUELLE ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION VINCENNOISE POUR L'AIDE A DOMICILE (AVAD)

L'an deux mille vingt-trois, le mardi dix-neuf décembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 07 décembre 2023 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE-GOURDY, Mme GAUVAIN, M. GIRARD, M. LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, M. LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. MICHON, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, Mme BALAGNA-RANIN, M. POLITZER, Mme FOURNIER, M. BEUZELIN, Mme DARNAULT.

Absents excusés : M. PITAVY (pouvoir à Mme TOP), M. RIBET (pouvoir à Mme HAUCHEMAILLE), M. EPINAT (pouvoir à Mme GALL).

Absents : .

Secrétaire de séance : Mme RANIERI

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20231219-lmc1H11401H1-DE
Date de réception en Préfecture : 22/12/2023
Date de Publication : 22/12/2023

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les crédits inscrits au budget primitif 2023 pour l'attribution de subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé et autres organismes ;

Vu la délibération en date du 13 avril 2022 approuvant la convention d'objectifs pluriannuelle avec l'*Association vincennoise pour l'aide à domicile (AVAD)* ;

Considérant que l'*Association vincennoise pour l'aide à domicile (AVAD)* dispose d'une subvention annuelle supérieure à 23 000 € ;

Considérant la nécessité de notifier par avenant le montant d'une subvention complémentaire versée en 2023 ;

Après avis de la commission Solidarités, Insertion, Santé du 13 décembre 2023,

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE I : Autorise Madame le Maire à signer l'avenant n°3 avec l'*Association vincennoise pour l'aide à domicile (AVAD)* visant à attribuer une subvention complémentaire de 5 000 € au titre de l'exercice 2023.

ARTICLE II : La dépense correspondante est inscrite au budget primitif 2023 aux chapitres et articles correspondants.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance — Le Maire

Signé — ***Signé***

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20231219-lmc1H11401H1-DE
Date de réception en Préfecture : 22/12/2023
Date de Publication : 22/12/2023